



SPÉCIALISTES PLONGÉE (S.A.L.)



APPEL À CANDIDATURE

Le Service départemental
d'incendie et de secours
des Côtes d'Armor
recrute

- > **31 janvier 2022**
- > Date limite de dépôt
des candidatures



Afin de veiller au maintien d'un effectif suffisant d'agents titulaires de la spécialité de scaphandrier autonome léger, le SDIS 22 lance un appel à candidature parmi ses sapeurs-pompiers professionnels.

Pré-requis :

- > SPP titulaire
- > La formation SAV 1 est recommandée
- > A jour de la formation SAP
- > Motivation à s'intégrer dans une équipe nautique
- > Engagement à servir de 5 années dans la filière nautique

Sélection :

Après analyse des demandes avec le conseiller technique départemental, une journée de sélection sera organisée le **12 mai 2022**.

Pour plus d'informations, contactez :

Le conseiller technique départemental, l'adjudant chef Guy Rehel :
guy.rehel@sdis22.fr

Formation :

Les agents dont la candidature sera retenue, seront ensuite invités à suivre une préformation au stage de scaphandrier autonome léger de niveau 1.



CANDIDATURE

Les candidatures doivent être formulées au plus tard le 31 janvier 2022 sur le logiciel EMMIE en y joignant une lettre de motivation et votre CV

Renseignement sur ACTUALITES EMMIE